



Les députés du Finistère

Richard Ferrand

Erwan Balanant

Jean-Charles Larsonneur

Sandrine Le Feur

Didier Le Gac

Annaïg Le Meur

Graziella Melchior

Liliana Tanguy

Madame Roxana Maracineanu

Ministre des sports

95 avenue de France

75650 Paris Cedex 13

Saint-Renan, le 20.09.18

Objet : Lettre commune des députés du Finistère.

Madame la Ministre,

Dans le Finistère, le sport occupe une place spécifique. Avec 231 616 licenciés (dont 70 % de licences compétitions et 30 % de licences loisirs), le Finistère figure en effet parmi les départements les plus sportifs de France. Le taux de licence y est plus élevé que la moyenne nationale (27 pour 100 habitants, contre une moyenne nationale de 24,4 %). Il y est également observé que depuis plusieurs dizaines d'années, l'évolution du nombre de licences est croissante et que la pratique sportive des jeunes y est un atout (on y compte 131 078 licenciés de moins de 18 ans, soit 57 %).

Pour accompagner ce mouvement, avec l'appui des collectivités locales, le Comité Départemental Olympique et Sportif du Finistère (CDOS 29) s'est structuré et en 2010 a été inaugurée la Maison des sports, avec le concours de l'Etat et le soutien actif du département. Il s'agit d'une collaboration quasi unique en France puisque c'est le CDOS 29 qui établit la politique sportive du département (convention d'objectifs). Soucieux des bonnes conditions de poursuite de travail du CDOS dans notre département, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

- La baisse du financement au sport amateur.

Nous tenons en effet à vous alerter sur les risques d'une baisse des financements de l'Etat au sport amateur. Le sport pour tous est en effet une vraie richesse pour les territoires, comme cela peut d'ailleurs s'observer dans le Finistère. A toutes fins utiles, nous joignons à notre courrier une note dressant le poids économique du mouvement sport amateur. Il s'agit d'en mesurer notamment sa capacité à créer de l'emploi qualifié et non délocalisable.

- La valorisation du travail effectué par le Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (CRIB).

Désigné « Tiers de confiance » par les Urssaf, le CRIB gère plus de 930 emplois sur l'année 2018 (290 ETP) pour 248 associations sportives. En 2017, 6 952 fiches de paie ont été réalisées, soit 579 par mois, par deux personnes salariées du CDOS. Le total des salaires bruts est de 6 865 898 € pour des charges sociales globales qui se montent à plus de 2 200 000 €. Le CRIB facture les prestations aux utilisateurs pour un coût qui reste volontairement bas pour favoriser l'accès aux associations les plus modestes. 90% des clubs qui confient la gestion des salaires sont en effet de très petits employeurs (1 ou 2 salariés à temps partiel) qui ne peuvent pas se permettre de faire appel aux services d'un cabinet comptable. Face à ce service rendu, la Commission Territoriale CNDS Bretagne a cependant supprimé en 2016 la totalité de l'aide CNDS aux Centres de Ressources Sportifs bretons. L'impact pour le CDOS 29 est majeur (moins 67 000 € en 4 ans). Dans ces conditions et pour parer aux baisses de financements, nous aurions souhaité savoir dans quelle mesure le CDOS 29 pouvait être exonéré des contraintes comptables liées au régime de « franchise fiscale pour les activités lucratives », ce qui lui permettrait de légalement pouvoir dépasser le seuil de recettes commerciales de 62 250 € par an (cf. note explicative en PJ).

- Le dispositif « Accompagnement de jeunes vers un projet professionnel et sportif ».

Il s'agit d'une initiative originale conduite dans le Finistère par le CDOS (en partenariat avec l'Union des Entreprises du Finistère, la CPME 29, l'UIMM 29, la FFB 29, l'UMIH, la FDSEA, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel Arkéa et le Club des entreprises). Elle cible les jeunes sportifs amateurs sans revenu, sur le modèle de ce qui existe pour aider la reconversion professionnelle des athlètes lorsque leur carrière sportive prend fin. Opérationnelle dès la rentrée, cette convention offrira aux jeunes athlètes un accompagnement dans leurs parcours professionnels et sportifs, leur permettant de préparer en toute sérénité leurs échéances sportives, en s'associant à des entreprises pour conjuguer de front carrière sportive et vie professionnelle, dans les meilleures conditions (cf. plaquette de présentation en PJ). Nous aurions aimé savoir dans quelle mesure cette initiative pouvait être valorisée par vous-même ou vos services, voire faire l'objet d'une généralisation partout en France.

Restant bien évidemment à votre disposition pour échanger plus avant sur ces différents points, nous vous remercions pour les éléments de réponse que vous voudrez bien nous apporter.

Certains de votre écoute, nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération et de nos salutations les plus distinguées.

Les députés du Finistère

PJ :

- Note relative au poids économique du mouvement sport amateur.
- Note sur la « Situation du CRIB – CDOS 29 ».
- Note relative au dispositif « Accompagnement de jeunes vers un projet professionnel et sportif ».